

**Bureau Communautaire du 30 novembre 2022 à 18h00 dans les
locaux du Pays de Mortagne**

Liste des délibérations votées.

| | |
|---|---------|
| 1. Convention de partenariat avec l'ENSA et le CAUE de la Vendée relative aux travaux pédagogiques réalisés dans l'unité d'enseignement « Ue 61-1 Mille Lieux, urbanités en campagne » | Adoptée |
| 2. Demande de subvention de l'entreprise « EARL LE RANGEARD » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne | Adoptée |
| 3. Modification du règlement intercommunal du réseau des bibliothèques | Adoptée |
| 4. Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes liste n°3877060215 en date du 06/10/2022 à imputer au niveau du budget principal n°43300 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00015) | Adoptée |
| 5. Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°4398170515 en date du 29/09/2022 valeur à imputer au niveau du budget principal n°43300 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00015) | Adoptée |
| 6. Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°3753640815 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe n°43305 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00239) | Adoptée |
| 7. Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°4391970515 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe spécial n°43340 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00304) | Adoptée |
| 8. Créances irrécouvrables – créances éteintes liste n°4391370515 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe spécial n°43340 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00304) | Adoptée |
| 9. Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes listes n°4242410815 & 4739170215 valeurs à imputer au niveau du budget annexe n°43302 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00312) | Adoptée |
| 10. Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes liste n°1558576446 du 08/11/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe n°43302 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00312) | Adoptée |
| 11. Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets principal et Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 et ultérieurement au référentiel comptable et budgétaire M57 | Adoptée |
| 12. Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 avec les spécificités liées à la norme M49 n°43301 Service Public d'Assainissement Collectif des Eaux Usées et n°43305 Service Public d'Assainissement Non Collectif des Eaux Usées | Adoptée |
| 13. Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 | Adoptée |